



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 17 décembre 2024 à 19h00, au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant, et les conseillers, M. Garry Dagenais, M. Serge Laforest et Mme Chantal Allen.

Également présent, M. Mario Allen, directeur général et M. Mario Pilon, directeur de l'administration (ressources humaines et finances).

Absences motivées : Mme Diane Lacasse et Mme Caryl McCann, conseillères.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'article 157 du Code municipal, M. Roger Larose, président, constate la présence des membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19h01.

**2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS**

Le maire, Roger Larose, demande aux personnes présentes si elles ont des questions en lien avec le budget exclusivement.  
Aucune question

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

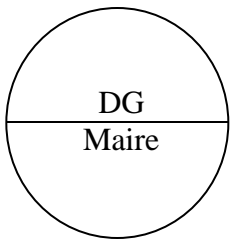
1. Ouverture de la séance
2. Parole au public et questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget 2025
5. Adoption du programme triennal d'immobilisation
6. Période de questions du public
7. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR** le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

24-12-5470



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

24-12-5471

#### 4. ADOPTION DU BUDGET 2025

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 954 du code municipal du Québec, « le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice » ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été donné le 9 décembre 2024, conformément à l'article 956 du code municipal du Québec ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Dr Jean Amyotte et appuyé par la conseillère Chantal Allen.

**ET RÉSOLU QUE** les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 pour la Municipalité de Pontiac, soient adoptées telles que suit :

### BUDGET 2025

#### Activités de fonctionnement / *Operating activities*

REVENUS / <i>Revenues</i> (avec affectation / with appropriation)	Budget 2024	Budget 2025
TAXES / <i>Taxes</i>	6 837 019 \$	7 102 750 \$
TAXES DE SECTEUR / <i>Taxes for sectors</i>	114 298 \$	113 285 \$
TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX / <i>Price setting for municipal services</i>	1 096 807 \$	1 152 495 \$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES / <i>In lieu of taxes</i>	1 081 465 \$	1 233 993 \$
TRANSFERTS SUBVENTIONS / <i>Transfers grants</i>	1 260 611 \$	1 065 454 \$
SERVICES RENDUS / <i>Services rendered</i>	140 700 \$	118 900 \$
IMPOSITION DE DROITS / <i>Assessment of duties</i>	373 218 \$	323 550 \$
AUTRES REVENUS ET INTÉRÊTS / <i>Other income and interests</i>	83 700 \$	83 252 \$
AFFECTATION DU SURPLUS AFFECTÉS DIVERS / <i>Appropriation of various affected surplus</i>	0 \$	295 452 \$
AFFECTATION DU SURPLUS NON-AFFECTÉ / <i>Appropriation of non affected surplus</i>		85 000 \$
	<b>10 987 818 \$</b>	<b>11 574 131 \$</b>



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

<b>CHARGES / Expenses (sans amortissement / without depreciation)</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Budget 2025</b>
ADMINISTRATION GÉNÉRALE / General administration	1 237 202 \$	1 408 636 \$
SÉCURITÉ INCENDIE / Fire safety service	621 095 \$	540 285 \$
TRANSPORTS / Roads	2 991 277 \$	3 307 537 \$
HYGIÈNE DU MILIEU / Public health	987 305 \$	1 157 959 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / Health and welfare	8 000 \$	10 000 \$
AMÉNAGEMENT URBANISME / Planning and zoning	437 390 \$	428 089 \$
LOISIRS ET CULTURE / Arts and recreation	605 450 \$	701 442 \$
FRAIS DE FINANCEMENT / Service charge	367 261 \$	377 296 \$
QUOTES-PARTS MRC / MRC shares	2 769 781 \$	2 788 670 \$
REMBOURSEMENT DETTE À L.T. / Reimbursement of long term borrowing bylaw	829 786 \$	763 758 \$
REMBOURSEMENT DU FOND DE ROULEMENT / Reimbursement of working fund	112 521 \$	69 709 \$
AFFECTATION DU SURPLUS DIVERS / Appropriation of various affected surplus	20 750 \$	20 750 \$
	<b>10 987 818 \$</b>	<b>11 574 131 \$</b>

Adoptée

24-12-5472

## **5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 953.1 du code municipal du Québec, « le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents » ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Garry Dagenais et appuyé par le conseiller Serge Laforest.

**ET RÉSOLU QUE** le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Pontiac pour les années 2025, 2026 et 2027 soit adopté tel que suit :



Descriptions	2025	2026	2027	Mode de financement
<b>Infrastructure</b>				
Centre communautaire de Luskville	250 000 \$	250 000 \$		Nouveau règlement d'emprunt #1 (500 000 \$)
Amélioration des garages municipaux	100 000 \$			Surplus non affecté
<b>Travaux publics</b>				
Équipements et véhicules	750 000 \$			Nouveau règlement d'emprunt #2 (750 000\$)
Réfection du chemin Bronson-Bryant	500 000 \$			Règlement 03-23
Réfection des chemins Kawartha et McKay (phase II)	100 000 \$			Règlement 03-23
Réfection du chemin Thérien	1 000 000 \$			Nouveau règlement d'emprunt #3 (950 000\$) et surplus non-affecté (50 000\$)
Réfection du chemin Steele			500 000 \$	Nouveau règlement d'emprunt #4 (500 000\$)
Réfection du chemin Braun	505 000 \$			Nouveau règlement d'emprunt de secteur #1 (252 500\$) et nouveau règlement d'emprunt #5 (252 500\$)
Réfection du chemin Cedarvale		350 000 \$		Nouveau règlement d'emprunt #6 (350 000\$)
Réfection du chemin Dubois	250 000 \$			Nouveau règlement d'emprunt #7 (250 000\$)



Réfection du chemin Wilmer	250 000 \$			Nouveau règlement d'emprunt de secteur #2 (250 000\$)
Réfection du chemin Pontiac		1 000 000 \$		Nouveau règlement d'emprunt #8 (1 000 000\$)
<b>Hygiène du milieu</b>				
Écocentre	100 000 \$			Surplus non affecté (25 000\$) et subvention Recyc-Québec Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois
Projet eaux potable et eaux usées	100 000 \$	230 000 \$		Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
<b>Loisirs et Vie communautaire</b>				
Amélioration des parcs et terrains de jeux	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	Subvention MRC des collines (250 000 \$), subvention Loisir sport Outaouais (234 500 \$), nouveau règlement #8 (115 000\$)
Église et presbytère de Luskville (Paroisse Saint-Dominique)	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	Nouveau règlement d'emprunt #8 (450 000\$)
<b>Administration</b>				
Optimisation des processus administratifs	50 000 \$			Surplus non affecté
<b>Total</b>	<b>4 305 000 \$</b>	<b>2 180 000 \$</b>	<b>850 000 \$</b>	
<b>TOTAL sur 3 ans (2025 - 2027)</b>	<b>7 335 000 \$</b>			

Adoptée



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

## **6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

M. Roger Larose, maire, demande aux personnes présentes si elles ont des questions en lien avec le budget exclusivement.

Deux questions sont soulevées :

1. Une question concernant le centre communautaire mentionné dans le Programme triennal d'immobilisations (PTI).
2. Une question portant sur la rue Bronson-Bryan, notamment sur le montant alloué à ce projet, ainsi que sur l'acquisition d'équipements et les sommes prévues à cet effet.

24-12-5473

## **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Serge Laforest et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

**ET RÉSOLU** de lever la séance à 19h10 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

Mario Allen  
Directeur général

---

Roger Larose  
Maire

*« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».*